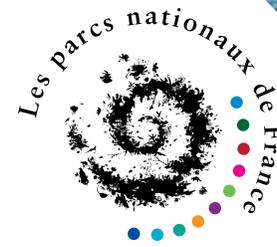


Mobilisation des communes à la sensibilisation et la préservation du Sanctuaire PELAGOS



Parc national de Port-Cros

En 2011, la France s'est dotée d'une nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), qui « vise à préserver, restaurer et accroître la diversité du vivant » sur l'ensemble du territoire national. Le réseau des 10 parcs nationaux français, fédéré par Parcs nationaux de France, constitue un élément essentiel de la politique nationale de protection de la nature. Les actions des établissements des parcs nationaux sont en étroite adéquation avec les 20 objectifs de la SNB, et ils sont de fait des acteurs incontournables en matière de biodiversité.

Le projet d'un coup d'œil

Le Sanctuaire PELAGOS, né d'un accord entre la France, l'Italie et Monaco, est un vaste espace marin, côtier et de haute mer, sur lequel sont menées des actions concertées pour la protection des cétacés (baleines, cachalots, dauphins etc.). La charte de partenariat, initiée en 2008 et portée par le Parc national de Port-Cros, vise à renforcer l'implication des collectivités dans la démarche PELAGOS : en adhérant à cette charte les communes littorales riveraines du Sanctuaire s'engagent à réaliser des actions concrètes en faveur de ces mammifères marins.

Le Parc national de Port-Cros contribue aux objectifs de la SNB

Les mammifères marins de Méditerranée ont une bonne image auprès du public et sont touristiquement attractifs. C'est pourquoi PELAGOS et la charte de partenariat constituent un réel moteur de développement et d'animation pour les communes contribuant ainsi à « **faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs** » (Objectif 3 de la SNB).

La démarche de la charte de partenariat participe aussi à « **renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes** » (Objectif 2 de la SNB) puisqu'elle s'accompagne d'actions de sensibilisation et d'engagement des acteurs touristiques proposant l'observation des baleines (whale-watching).



Le rorqual commun est une espèce patrimoniale qu'il est rare d'observer

Les opérateurs touristiques du whale watching s'engagent à des pratiques respectueuses des espèces (rencontre avec des dauphins bleus et blancs)

Les mammifères marins illustrent la solidarité écologique entre les différentes zones marines françaises, italiennes et monégasques. C'est de ce constat qu'est né l'Accord tripartite PELAGOS, visant à protéger les cétacés des pressions humaines. Sa déclinaison à l'échelle locale par la démarche de charte contribue à « **développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires** » (Objectif 16 de la SNB).

Les parcs nationaux, initiateurs de mouvements en faveur de la biodiversité :

en adhérant à la charte PELAGOS, des communes ont déjà mis en place des actions concrètes en faveur des mammifères marins.